

Histoire et histoires de notre école (1)

L'école de Loupiac de la Réole a une longue histoire depuis sa création en 1893.

Cette rubrique va tenter la retracer en 4 épisodes, avec toutes ses péripéties, ses adaptations aux changements sociétaux, son agrandissement suite à l'évolution démographique.

Tout commence en 1891. Nous sommes à Loupiac de Blaignac, la commune ne porte pas encore son nom actuel et l'entente avec le voisin de Blaignac n'est pas au beau fixe. Au contraire même depuis que Loupiac s'est affranchi de la tutelle religieuse de Blaignac en décidant la restauration de son église, terminée en 1888 (jusqu'à cette date, l'église de Loupiac était une succursale de Blaignac, donc dépendante, les loupiacais accusant leurs voisins de l'avoir laissée dans un grand état de délabrement).

Cette querelle va trouver un écho et s'amplifier au sujet des écoles.

Par le décret du 230 octobre 1886 dans son article 11 : « *Toute commune doit être pourvue d'au moins une école publique et lorsque la commune ou la réunion de communes (déjà !) compte plus de 500 habitants, elle doit avoir au moins une école spéciale pour les filles à moins d'être autorisée par le Conseil Départemental à remplacer cette école spéciale par une école mixte.* » (ce détail a son importance), les communes de France vont connaître un bouleversement qui modifiera les esprits aussi bien que les paysages, les habitudes et les perspectives d'avenir, et fixera dans notre imaginaire ce que beaucoup considèrent comme un temps idéal, un monde rural équilibré autour du triptyque de la triple autorité : maire, curé, instituteur.

La séance du Conseil Municipal de Loupiac du 7 mai 1891 (à 8 heures du matin ! l'absence d'éclairage artificiel obligeait à travailler à la lumière naturelle du jour...) constitue l'acte fondateur de l'histoire de notre école.

Le maire, Pierre DULEAU, donne lecture (sur ordre du Sous-Préfet de la Réole) d'une délibération du Conseil Municipal de Blaignac demandant à Loupiac de participer aux frais liés à la création d'une école publique spéciale de filles (cas du regroupement de communes).

Le Conseil de Loupiac, unanime rejette la proposition de Blaignac et décide la création d'une école publique mixte (cas dérogatoire) malgré les aides de l'Etat inférieures dans ce cas.

« *...le Conseil Municipal refuse absolument de s'associer à la mesure proposée par celui de Blaignac et invite le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration pour qu'une école mixte soit créée à bref délai dans la commune de Loupiac...* »

Les arguments appuyant ce refus sont d'ordre d'abord « topographique », l'emplacement proposé (à priori à la limite des 2 communes) éloignerait la plupart des enfants au-delà des 3 kilomètres, mais aussi démographique : la commune de Loupiac compte 80 habitants de plus que Blaignac et est plus étendue (360 habitants à ce moment-là)

La violence des rapports entre les 2 communes est vraiment surprenante et se traduit clairement dans les comptes rendus des Conseils Municipaux de ce temps ; comment l'interpréter ?

Cette fin de XIX^{ème} siècle est une période d'affrontements forts entre laïcs et cléricaux, républicains, bonapartistes et royalistes, d'un bouillonnement d'idées lié aux débuts de la troisième République.

Alors s'agit-il dans ce cas de rivalités entre propriétaires, de jalousies liées à la qualité des terres agricoles ? ou Blaignac a-t-elle un temps d'avance dans l'application de cette grande loi républicaine de création de l'Ecole Publique Laïque et obligatoire ? On peut le penser et l'injonction du Sous-Préfet à l'égard du Conseil de Loupiac va dans ce sens.

Une commune (Blaignac) faisant preuve d'un plus grand zèle républicain en privilégiant l'école, une autre (Loupiac) qui a d'abord fait une priorité de la restauration et du reclassement de son église et qui agit en réaction à l'initiative de Blaignac pour confirmer son autonomie toute neuve qui aboutira en 1895 au changement de nom de la commune, c'est la réalité décrite, c'est une partie de notre histoire...

Dès lors il faudra moins de 2 ans (c'est peu) pour voir émerger le bâtiment d'école actuel (façade et première classe) : le prochain épisode mettra en évidence l'effort financier mis en œuvre par la commune et retracera quelques anecdotes concernant la nomination de l'instituteur.